

DECEMBRE 2017

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET CODE DE L'URBANISME

**CENTRE D'EXPLOITATION DES LIGNES 16 ET 17 DU GRAND PARIS
EXPRESS**

**VOLET
D**

Plans

Sommaire



1. PLAN REGLEMENTAIRE / PLAN SITUATION 1/25000	5
2. PLAN REGLEMENTAIRE : PLAN D'ENSEMBLE 1/500	9
2.1. Lettre de demande de dérogation	11
2.2. Plan d'ensemble 1/500.....	13
2.3. Plan d'ensemble 1/500 sans végétation	15
3. PLAN MASSE	21
4. PLAN MASSE PAYSAGER	25

1.

PLAN REGLEMENTAIRE / PLAN SITUATION 1/25000

VOIR PLAN DE SITUATION 1/25 000

2.

PLAN REGLEMENTAIRE : PLAN D'ENSEMBLE 1/500

2.1. Lettre de demande de dérogation



La direction de l'Ingénierie Environnementale

Affaire suivie par :
Sanaa YAOU
sanaa.yaou@societedugrandparis.fr
Tél. : 01.75.62.38.21

Monsieur Pierre-André DURAND
Préfet de Seine-Saint-Denis

Direction du développement durable et
des collectivités locales
Bureau de l'environnement
Préfecture de Seine Saint-Denis
1 Esplanade Jean Moulin
93000 BOBIGNY

N/Réf : 2017-0771_SYA

Saint-Denis, le **15 NOV. 2017**

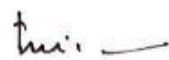
Objet : Demande de dérogation à l'établissement d'un plan d'ensemble à l'échelle 1/200^e pour la demande d'autorisation environnementale du centre d'exploitation des lignes 16 et 17 du grand Paris Express (93, 95)

La Société du Grand Paris va déposer auprès de vos services un dossier de demande d'autorisation environnementale, concernant le projet de centre d'exploitation des lignes 16 et 17 du Grand Paris Express localisé sur les communes d'Aulnay-sous-Bois et de Gonesse, dans les départements de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

L'article D 181-15-2 du code de l'environnement dispose que le dossier de demande doit comporter un plan d'ensemble des installations à l'échelle 1/200^{ème} au minimum. Une échelle réduite peut, à la requête du demandeur, être admise par l'administration.

Compte tenu de l'emprise du projet, nous sollicitons l'autorisation de joindre à notre dossier un plan d'ensemble des aménagements projetés à l'échelle 1/500^{ème}. A cette taille le plan sera plus facile à consulter qu'au 1/200^{ème}.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre requête et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Frédéric WILLEMIN
Directeur de l'ingénierie environnementale

Copie :

- Madame Isabelle GRIFFE, Cheffe de l'unité départementale de Seine-Saint Denis, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE).

Société du Grand Paris
Immeuble « Le Cézanne »
30 avenue des fruitiers • 93200 Saint-Denis
Siret n°525 046 017 00030

2.2. Plan d'ensemble 1/500

VOIR PLAN D'ENSEMBLE 1/500

2.3. Plan d'ensemble 1/500 sans végétation

VOIR PLAN D'ENSEMBLE 1/500 sans végétation

3.

PLAN MASSE

VOIR PLAN MASSE

4.

PLAN MASSE PAYSAGER

VOIR PLAN MASSE PAYSAGER



Société du Grand Paris
Immeuble « Le Cézanne »
30, avenue des Fruitiers
93200 Saint-Denis

www.societedugrandparis.fr